

## **Séance ordinaire du 25 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 novembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannick VAN PEE, Maire.

### Etaients présents :

Mmes FAVE B., MULLER I., KOKAI G.

Ms VAN PEE Y., GRALAK R., JULIEN M., GUYENNOT G.

### Absents excusés :

Mmes VAN DEN HEEDE A. (procuration à MULLER I.), LEROY S. (procuration à KOKAI G.), VAN DEN BROECK I. (procuration à GUYENNOT G.),

Ms. PIEUX G.(procuration à JULIEN M.), GRANDIN P. (procuration à GRALAK R.).

Absents : Mme LOPES M., M. COURANT P.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Barbara FAVE comme secrétaire de séance.

### **Compte rendu de la séance du 23 septembre 2022 :**

Le Conseil Municipal, après lecture du compte rendu de la séance du 23 septembre 2022, accepte et vote à l'unanimité des présents le compte-rendu.

#### **1 – Règlement intérieur de l'ILEP 2023 :**

Reconduction du règlement intérieur de l'ILEP pour 2023.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité le règlement intérieur 2023.

#### **2 – Présentation du BP2023 de l'ILEP :**

Présentation du budget : Augmentation de la majorité des postes surtout au niveau de la masse salariale et de l'alimentation.

Hausse de la masse salariale du fait de l'augmentation du coefficient soit un cout de 18 976.52€ ; du fait également de la mise à jour de la convention collective +14% pour la partie commune.

Lancement d'un nouvel appel d'offres pour 2024.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité sous réserve de la présentation du BP2023.

#### **3 – Séjour au ski :**

Voyage prévu par l'ILEP du 12 au 18 février 2023 à Gérardmer.

Cout du voyage 773€ par enfant comprenant le transport, l'hébergement, la location du matériel de ski, les cours de ski, les sorties et visites et assurance. Prise en charge par la commune à hauteur de 50% du séjour soit un cout de 8889.50€ pour 23 enfants. Reste à charge pour les parents : 386.50€.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité la prise en charge de 50% du séjour.

#### **4 – Quantité d'ingrédients pour la composition du plateau repas :**

Actuellement le plateau repas se compose de 5 ingrédient dont 2 Bio pour un coût de 39792.38€ . Les repas passent à 4 ingrédients dont 2 Bio pour une réduction de 2637€ à l'année soit 0.21 € par repas en moins.

Le Conseil Municipal vote 6 POUR et 1 ABSTENTION

### **5 – Agent d’entretien ILEP :**

Augmentation des charges de l’agent en cas de passage de 32h à 35h pour Khadija. Refus de la part de Khadija pour des raisons de santé. Economie pour la commune de 1500€ .

Le Conseil Municipal a pris note de son refus de 32h à 35h et accepte l’avenant n°7 du budget de l’ILEP pour un montant de 293 637.36€.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l’avenant.

### **6 – Réduction de l’éclairage public :**

Proposition pour l’extinction de l’éclairage public de 23h00 à 5h00 soit 50% de temps d’éclairage en moins. Mise en place en début d’année après le démontage des décorations de Noël.

Les décorations de Noël vont être mises uniquement sur la mairie, la place de l’église et sur la RD 92.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l’unanimité.

### **7 – Colombarium :**

Il n’y a plus de place dans le colombarium. Des renseignements seront collectés pour un nouveau colombarium.

### **8 – Mise en place du fond de concours (THD) :**

La communauté de communes a délibéré pour la mise en place du très haut débit (THD) le 30 septembre 2022.

Cout moyen à la charge de la commune 429.11€ par prise. Le département va financer à hauteur de 30%, 41% seront pris en charge par la communauté de communes, 29% reste à la charge de la commune. 6 prises ont été demandées dont une pour l’école et une pour la mairie.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité.

### **9 – Recensement partiel de la taxe d’aménagement :**

Une partie devait être reversée à la communauté de communes, le 22 novembre 2022 la taxe d’aménagement a été abrogée par le Sénat, elle reste à la commune.

### **10 – Adhésion au syndicat mixte pour porteur de l’office public :**

Demande pour que le syndicat puisse fonctionner avec Oise Habitat.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité.

### **11 – Adhésion à la convention de marché de la voirie :**

Adhésion qui vient à terme au sein de la communauté de communes. Reconduction à compter de mars 2023 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

### **12 – Décision modificative du budget :**

Les travaux pour l’éclairage public rue des Croix sont soumis à l’amortissement sur 15 ans. La somme est prise sur les dépenses imprévues en fonctionnement et investissement pour les imputer en D 681, dotation d’amortissement pour 610€ et en D280415342 à hauteur de 9290€ .

Le Conseil Municipal accepte et vote à l’unanimité.

### **13 – Prévision de travaux pour 2023 :**

Il faut déterminer les travaux pour l’an prochain, les subventions doivent être déposées avant le 31 janvier 2023.

Trottoirs et parking allée des Séquoias, création de 11 places de parking,

Vidéo surveillance augmentation du nombre de caméras,

Changement des fenêtres de la Mairie annexe.

Le Conseil Municipal accepte et autorise monsieur le Maire à lancer les démarches pour les subventions.

**14 – Questions diverses :**

Isabelle MULLER fait un point sur le conseil d'école du 10 novembre et la rencontre entre parents d'élèves élus et enseignants pour suite aux interrogations de quelques parents.

Barbara FAVE fait un point sur le repas des aînés du 10 décembre : repas à partir de 70 ans organisé par la boulangerie en tant que traiteur. Sur 71 invitations, environ 50% de retours dont 50 environ 50% de réponses positives soit 17 personnes à ce jour.

La séance est levée à 0 h 00.